

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE

5 Place du Parc
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT
DE L'ORNE

Séance du 05 octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le cinq octobre à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués le 28 septembre 2023, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	55
PRESENTS	39
VOTANTS	49

CONVOCACTION

Datée	du 28/09/23
Affichée	le 28/09/23

OBJET

Désaffectation d'un bâtiment
annexe de l'école Victor Hugo

Monsieur Didier DEMONCHEAUX a été nommé secrétaire de séance.

Étaient présents : Véronique HELLEUX, Dominique LORMEAU, Sylvie MOLERO, Dominique NETZER, Didier PITOOU, Eric ZO, Daniel MARIE, Serge GODARD, Philippe CROTEAU, François SAUNOIS, Jean-Luc BEAUFILS, Paule KLYMKO, Michel LE GLAUNEC, Alexandra DEPARIS-AUBRIL, François BRIZARD, Christian BARBIER, Philippe VAN-HOORNE, Didier COUSIN, Nathalie LENÔTRE, Pascal SAMSON, Mireille NOGUET, Marie-José MARTIN, Serge DELAVALLÉE, Isabelle CLOUCHÉ, Philippe RONDEL, Hubert GORET, Delphine PRIEUR, Gilbert MATELOT, Didier DEMONCHEAUX, Elisabeth JOSSET, Hervé HAREL, Jean-Guy GRANDIN, Nicole MOUGEL, Christophe POTTIER, Daniel LANDE, Jean SELLIER, Christine LEBRETON, Guy MARTEL, Virginie VIOLET.

Représentés : Pierre DUFAY représenté par François SAUNOIS
Franck GAULTIER représenté par Nicole MOUGEL
Joël BRUNET représenté par Daniel LANDE

Pouvoirs :

Pascal SUARD a donné pouvoir à Jean-Guy GRANDIN
Maïté GRANDCLÈRE a donné pouvoir à François BRIZARD
Pascal GUEUGNON a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE
Charlène RENARD a donné pouvoir à Nathalie LENÔTRE
Jean-Marie GOUSSIN a donné pouvoir à Didier COUSIN
Sylvie CHAUVEL-TREPIER a donné pouvoir à Marie-José MARTIN
Lionel GONNET a donné pouvoir à Pascal SAMSON
Fleur GOSSELIN a donné pouvoir à Mireille NOGUET
Fabrice GLORIA a donné pouvoir à Jean SELLIER
André LAMONTAGNE a donné pouvoir à Christine LEBRETON

Absents excusés : Philippe THOURET
Nadège TROUILLET
François HUREL
François CARBONELL

Absents : Nathalie RIBAUT
Jacky DE TAEVERNIER

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil que les locaux qui accueillent actuellement le service d'aide alimentaire, géré par le Centre Intercommunal d'Action Sociale, sont vétustes et posent problème au regard des conditions de travail des agents assurant le service.

Un bâtiment annexe à l'ensemble scolaire Victor Hugo à L'Aigle donnant sur la rue du même nom et actuellement inutilisé, a été identifié comme pouvant répondre aux besoins du service d'aide alimentaire moyennant quelques travaux de remise en état. En effet, l'implantation de ce bâtiment permet d'avoir un accès indépendant à celui de l'école. Une séparation sera installée pour isoler ce bâtiment du reste de l'ensemble scolaire.

Afin de mener à bien ce projet et conformément aux dispositions de la circulaire interministérielle du 25 août 1995, l'avis du Préfet de l'Orne a été sollicité pour procéder à la désaffectation de l'usage scolaire de ce bâtiment. Par courrier en date du 09 août 2023, le Préfet a émis un avis favorable à sa désaffectation, sous réserve de satisfaire à la demande du Directeur Académique des Services de l'Education Nationale, d'isoler ce bâtiment du reste des autres, en aménageant l'entrée des personnes dans l'enceinte avec une serrure identique à celle des autres issues afin de faciliter l'évacuation ou la fuite d'urgence.

Les bâtiments de l'école Victor Hugo ayant été mis à disposition de la Communauté de Communes, par la ville de L'Aigle, dans le cadre du transfert de la compétence scolaire, le bâtiment désaffecté de l'usage scolaire lui reviendra.

En accord avec la ville, il sera ensuite établi une convention pour la mise à disposition de ce bâtiment, auprès de la Communauté de Communes, pour l'exercice de sa compétence « action sociale d'intérêt communautaire », gérée par le CIAS.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1321-1 et L1321-3,
- Vu la circulaire interministérielle du 25 août 1995 relative à la désaffectation des biens des écoles élémentaires et maternelles publiques,
- Vu l'avis favorable du Préfet de l'Orne en date du 9 août 2023 sur la désaffectation de l'usage scolaire d'un bâtiment de l'ensemble scolaire Victor Hugo

Le Conseil après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la désaffectation de l'usage scolaire d'un bâtiment de l'ensemble Victor Hugo
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à ce dossier

Acte reçu en Préfecture 12 OCT. 2023
Publié en ligne 12 OCT. 2023
Certifié exécutoire

VOTE :

POUR	36
CONTRE	0
ABSTENTION	13

(P. VAN-HOORNE et son pouvoir, D. COUSIN et son pouvoir, P. SAMSON et son pouvoir, M. NOGUET et son pouvoir, M.J. MARTIN et son pouvoir, S. DELAVALLEE, I. CLOUCHÉ, P. RONDEL)

Le Président,
Jean SELLIER

